

GAPS

Groupement pour
l'Avenir du Pré-au-Blanc
de St-Légier-La Chiésaz

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2023 tenue au « Modern Times » à St-Légier

Ouverture de la séance

La **présidente** ouvre la séance à 19h40.

Sont présents 16 membres sur 70 convoqués.

Se sont excusé(e)s : Serge Ansermet, Anne-Lise Knopf Pro Riviera, Suzanne Brunshwig, Rocco Lecci et Adelbert Bucher

Deux personnes, non membres du GAPS, ont annoncé leur participation à l'assemblée ce matin. Il s'agit de Pierre Zapf et de Hanspeter Rohner.

Contrairement à l'avis de la **présidente**, la majorité des présents accepte que ces 2 personnes ainsi qu'un membre du GAPS n'ayant pas payé de cotisation depuis au moins 4 ans, malgré un rappel avant cette séance, puissent participer aux débats et aux votes.

Ordre du jour

La **présidente** propose d'ajouter le point « Conservation des archives » avant le point « Mot de la fin de la présidente sortante » qui porte actuellement le numéro 13. En effet, en cas de dissolution de l'association il faut régler la question des archives.

Monsieur Carrard souhaite qu'un autre point soit aussi mis à l'ordre du jour sous point 5. Il s'intitule « Questions organisationnelles liées aux statuts du GAPS »

L'assemblée, à son unanimité, accepte l'ordre du jour avec ses adjonctions.

1. Procès-verbal de l'AG du 12 septembre 2022

En préambule, la **présidente** informe que le comité a remarqué qu'en dernière page du procès-verbal de l'AG du 12 septembre 2022 (version provisoire) il est fait mention d'une annexe qui n'y figure pas et qu'il ne souhaite pas publier. Dans la version finale, cette mention sera donc supprimée.

Sur demande de **Monsieur Carrard**, cette annexe figurera dans la version définitive de ce PV.

Compte tenu que de nombreux présents n'ont pas eu connaissance du procès-verbal, il est demandé au secrétaire d'en faire la lecture.

La **présidente** demande si quelqu'un a un commentaire à faire au sujet de ce PV.

M. Carrard fait remarquer que sous le point 2, M. Roland Rapin n'était pas secrétaire mais vérificateur des comptes. Sous le point 3, il estime que la proposition du comité de ne plus encaisser de cotisations a été noyée dans d'autres informations. Puis il fait remarquer que la présidente n'est pas revenue sur le sujet sous « Divers » comme annoncé. Enfin, l'annexe concernant les comptes ne figure pas au P.V.

Au vu de ces multiples remarques, le **secrétaire** demande à **Monsieur Carrard** de lui faire parvenir ses notes pour qu'il puisse les intégrer au P. V. (voir document en annexe « GAPS – Assemblée Générale Extraordinaire »).

La majorité de l'assemblée accepte le P-V du 12 septembre 2022. Il sera transmis dans sa version finale à tous les membres.

Quant au PV de la séance de ce soir la décision suivante est prise :

- Il sera transmis à toutes les personnes présentes et à tous les membres ayant reçu la convocation.
- Un bulletin QR sera envoyé par le même courrier

2. Rapport de la présidente

Chers membres, lors de la dernière AG, je vous ai informé du résultat de l'analyse du comité concernant la situation actuelle et des raisons de notre prévision morose pour le futur du GAPS. En découlait notre proposition d'arrêter de demander à nos membres de payer des cotisations et de nous investir uniquement encore pour tirer le meilleur profit possible des oppositions contre le projet en cours à la Veyre-Derrey. C'est sous ces conditions que les candidats pour le comité ont été prêts à s'investir. Les deux propositions qui sont intimement liées, ont, comme vous le savez, été acceptées par 15 voix pour et deux abstentions.

Or, vers le 20 novembre, j'ai reçu une lettre d'un de nos membres mettant la gestion du comité en question. Il s'agissait plus précisément d'une mise en doute de la validité du vote concernant les « cotisations » puisque ce point n'a pas figuré à l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2022. Ce membre nous a aussi interrogé sur le fait qu'Ernest Boget, qui n'habite plus dans sa maison à St-Légier, fasse partie du comité.

De pareilles mises en question ont requis une réunion du comité pour en discuter. C'est à l'unanimité que nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur ces interpellations. Dans une courte missive, nous avons informé le membre en question de notre démission avec la demande de former un nouveau comité qui partage ses points de vue.

Par la suite j'ai encore reçu trois autres lettres avec des demandes de plus en plus insistantes, comme d'invalider le vote concernant la suppression des cotisations et d'envoyer le nouveau bulletin de versement à QR code à tous nos affiliés avec un appel à cotiser en 2023. Il nous a proposé aussi de discuter avec nous de contraintes statutaires qui étaient à respecter et à défendre par souci de crédibilité.

Etant démissionnaires, nous ne voyions pas l'utilité de tels débats.

Ce soir, nous sommes donc là pour trouver la meilleure issue possible à cette situation. Messieurs, Mesdames, nous portons toutes et tous dans cette salle une responsabilité à ce sujet. A noter qu'en cas de dissolution de notre association, j'aurai une proposition à vous faire pour que nos intérêts soient défendus efficacement par le versement de nos fonds à une association qui a qualité pour recourir. Mon souci est de veiller à ce que notre travail récent concernant la Veyre-Derrey ne soit pas vain et que les intérêts de tous nos membres cotisants soient préservés le mieux possible.

La présidente passe la parole à **M. Greset** qui s'interroge sur la raison de cette précipitation de démission en bloc du comité. **La présidente** informe l'assemblée que chaque membre du comité aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet sous le point 6 de l'ordre du jour.

M. Carrard relève que par le passé les assemblées générales se sont échelonnées sur des périodes de 2 ans et que maintenant nous en sommes à 4 mois.

3. Rapport de la trésorière

La présidente remercie **Florence Tinguely** qui, malgré sa démission le 12 septembre 2022, s'est encore occupée des comptes jusqu'à la fin 2022 et s'est proposée spontanément de nous

présenter les comptes encore aujourd'hui. La trésorerie a été transférée à Muriel Burkhalter le 5 janvier 2023.

Mme. Florence Tinguely fait état de la trésorerie au 31 décembre 2022.

Les frais s'établissent à **CHF 1'480.35**.

Les revenus consistent en CHF 780.- de cotisation et CHF 565.- de dons, soit un total de **CHF 1'345.-**.

Il y a donc un **excédent de charges de CHF135.35** par rapport aux revenus.

L'actif au 31.12.2022 se réduit donc à **CHF 23'578.30**.

Mme. Tinguely remercie les membres ayant fait des dons.

4. Rapport du vérificateur des comptes

Avant de passer la parole à **Pierre-Alain Poletti**, la **présidente** donne, sur demande de **Monsieur Greset** qui a contrôlé les comptes en tant que suppléant et en remplacement d'Adelbert Bucher, des explications concernant la facture d'un total de CHF 886.75 de Maître Chiffelle. Cette somme se compose comme suit :

Honoraires / Charges et crédits (CC)

Date	Libellé	Collaborateur	Temps	Tarif	Montant*	CC*	TVA
04.04.2022	Ouverture du dossier	Chiffelle Pierre	00:10	380.00	68.21		7.7
12.04.2022	Etude du dossier	Chiffelle Pierre	01:15	380.00	511.58		7.7
12.04.2022	Message e-mail à la cliente	Chiffelle Pierre	00:45	380.00	306.95		7.7

Monsieur Poletti dit avoir eu accès à toutes les pièces comptables. Il relève l'exactitude des comptes

L'assemblée donne décharge à la trésorière et aux vérificateurs des comptes.

5. Questions organisationnelles liées aux statuts du GAPS

Monsieur Carrard a relu plusieurs des P.V. du comité et des prises de décision. Il note que celles-ci ne suivent pas à la lettre les statuts. Il pense que la rigueur est de mise pour être pris au sérieux par les Autorités.

Il fait une série d'observations qui sont mentionnées sur le document qu'il a transmis au secrétaire et qui figure en annexe sous le titre « GAPS – Questions organisationnelles ».

La **présidente** demande si quelqu'un a des remarques sur les points soulevés par **M. Carrard**.

Monsieur Greset pense que l'observation stricte des statuts, d'ailleurs très succincts, n'est point si important.

6. Démission du comité exécutif

Monica Simonet précise que sa décision de démissionner du comité est due à la fatigue. Depuis longtemps, elle essaye de trouver de la relève, mais en vain. Elle est lasse de devoir se justifier et esquiver des conseils conduisant à une surcharge de travail sans apporter de solutions pragmatiques. - **Yves Filippozzi** dit regretter mais comprendre la décision de Monica Simonet.

Ernest Boget rappelle qu'il est membre depuis 30 ans, qu'il a assumé la présidence en alternance avec son voisin, M. Muller, durant près de 16 ans. Il s'est investi notamment pour faire capoter le projet de P.A. en Ferreyres. Arrivé à la retraite, il a pris la décision de vivre la moitié de l'année à l'étranger et a donc démissionné formellement du comité. De retour et bien que ne vivant plus à St-Légier il s'est approché du comité comme conseiller. Lors de la dernière assemblée générale, voyant que personne ne s'annonçait pour assumer le poste de secrétaire, il s'y est engagé dans

l'espoir de mener à sa fin la lutte contre le projet de La Veyre-Derrey. Menant en symbiose les affaires du GAPS avec une présidente remarquable dans son engagement, il démissionne par solidarité.

John Darbyshire avoue pouvoir n'assurer qu'un poste de conseiller, cher, mais gratuit pour le GAPS.

Muriel Burkhalter ne se voit pas assumer une fonction de caissière sans l'appui de membres engagés comme les actuels.

Max Müller n'a plus la santé pour assumer plus que la conservation des archives.

Un tour de table a lieu où chacun donne son opinion. En résumé il en ressort :

- Une incompréhension à une démission en bloc du comité.
- Une nostalgie de l'époque de la PAR et de l'engagement du comité
- Une volonté de sauver le GAPS bien que personne ne veuille s'engager pour des questions d'âge ou de responsabilité à prendre.

Il est proposé une période de transition jusqu'en juin 2023 avec des volontaires pour qu'un comité reprenne le contrôle.

7. Election d'un nouveau comité

Quatre candidats s'annoncent comme volontaires pour assurer la continuité de l'existence du GAPS jusqu'en juin 2023, date à laquelle une nouvelle assemblée sera organisée :

- Monsieur Roger Carrard s'occupera des affaires courantes et en particulier des relations avec l'avocat en vue du traitement des oppositions
- Madame Muriel Burkhalter assurera la trésorerie
- Monsieur John Darbyshire sera conseiller
- Monsieur Max Müller continuera comme archiviste. Il s'engage à conserver les archives chez lui et à aviser ses héritiers de la suite à donner.

Monica Simonet rappelle que selon les statuts « L'assemblée générale désigne le Président ». Personne ne veut reprendre cette charge. **L'assemblée approuve l'engagement de ces 4 personnes par acclamation.**


Les points 8 à 12 de l'ordre du jour ne sont pas abordés car devenus caducs.

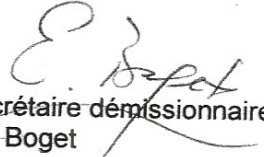
13. Mot de la fin de la présidente sortante

Monica Simonet remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée de ce soir. Elle remercie aussi tous les membres du comité qui l'ont assistée dans une belle collégialité et avec compétence durant les années de sa présidence.

La séance est close à 21h15.

20.2.2023


La Présidente démissionnaire
Monica Simonet


Le Secrétaire démissionnaire
Ernest Boget

Annexe:

Document reçu de Monsieur Carrard avec notamment

- Ses remarques/observations concernant le PV de l'AG du 12.09.2022
- Ses réflexions : « GAPS – Questions organisationnelles »

GAPS - Assemblée Générale Extraordinaire lundi 30 janvier 2023

A confirmer d'entrée :

- abandon encaissement des cotisations non à l'Ordre du Jour de l'AG du 12.09.2022
= transgression / violation Art. 10 des Statuts GAPS
rappel Code Civil / Art. 67
- rappel à Mme Simonet lettre du 24 janvier 2023
= pour traiter « **Questions organisationnelles** » sous point 5 de l'OJ
- demander lecture P.V AG du 12.09.2022
= remettre copie aux participants
 - signaler la succession de demandes présentées, sans succès, à Mme Simonet pour traiter de questions liées au GAPS
- lettre au Comité du 20 novembre 2022
= remettre copie aux participants
- lettre du Comité GAPS du 28 novembre 2022 pour démission collective = ???
= remettre copie aux participants = réaction/rédaction épidermique, irréfléchie (8 jours?!?)
incohérences avec décisions/nominations lors AG 12.09.2022 (...3 mois?!?)
 - **crédibilité du Comité (qui pénalise le GAPS et ses objectifs) ?**
- lettre au Comité du 20 décembre 2022
= remettre copie aux participants
- lettre-convocation du Comité aux membres, pour AGE du 5 janvier 2023
= rédaction « négative », excès de précipitation, choquante !

• Remarques/observations sur PV de l'AG du 12.09.2022

- point 2 : M.Rapin non « secrétaire » mais « **vérificateur des comptes** » (AG 8.6.2021)
+ M. Boget non au Comité à cette date (démission AG 8.6.2021)
- point 3 (page 1) : « **notre association pas beaucoup de chance de survie faute de relève** »
= sur quoi repose une telle affirmation ?
= efforts entrepris par le Comité pour recherche de relève ?
- point 3 (page 2) : cotisations à ne plus encaisser = ??? **confirmé sur site GAPS = !!??**
= demandé à Mme SIMONET (lettre du 20.12.2022) d'entreprendre correction
(sans réponse, ni réaction à ce jour !)
= **en opposition avec décision du Comité (séance du 17.01.2022) pour « lancer un appel de cotisations »** (réf. PV Comité)
= Mme Simonet propose de reprendre le sujet au point « **Divers** » de l'OJ
 - **non respecté / voir PV point 13 !**

- point 6 : « Rapport du vérificateur des comptes »
 - aucune information relevée = ???
 - absence de données chiffrées / situation financière = ???

- point 9 : « *L'encaissement des cotisations est abandonné* »
 - !!! sujet non traité, ni débattu de façon claire et ouverte / à reprendre
 - quid des fonds nécessaires pour traiter des dossiers à venir ?
 - ! voir site GAPS, rubrique « *Actions et projets* » !

- point 10 (page 3) :
 - « *Comité formé pour un temps limité au suivi de la procédure juridique* »
 - = ???
 - = jamais proposé, ni débattu, ni convenu, sous tel angle !
 - = qu'est-ce-à-dire ?
 - = transgression des statuts !

- point 10 (page 4)
 - = nommés membres au Comité : M. J. Darbyshire / vice-président
 - E. Boget / secrétaire
 - opposition/contraste avec P.V. séance du Comité / 17 janvier 2022
 - nominations hors Assemblée Générale GAPS = ???
 - M. Pierre FISCHER / vice-président = ???
 - M. Roland RAPIN / secrétaire = ???
 - hors AG = transgression statuts GAPS !

- point 12 - Site internet GAPS
 - = maintien sur 1 an = ???
 - pourquoi seulement 1 an (septembre 2023) = ???
 - = coût annuel : frs 144.--
 - quid prise en charge du coût ?

GAPS - Questions organisationnelles

1.- GAPS / Coordonnées des membres du Comité

- exceptée Mme M. Burkhalter inscrite à Saint-Légier dans répertoire TT, les autres membres du Comité ne s'y trouvent pas inscrits = ???.

= manque de transparence / infos & communications = améliorations à rechercher

« vérificateurs des comptes » et « suppléant » : MM. P.-A. Poletti, A. Bucher, J.-F. Greset
= chacun est inscrit dans répertoire TT

2.- Site internet GAPS

2.1. Dans la rubrique « *Historique projet en Veyre-Derrey* » aucune référence n'est faite, avant la date du 26 mai 2003 (...???) , quant au Centre Polysportif Régional projeté à la Veyre-Derrey, objectif qui conditionna toutes les tractations préalables, dès 1988, à l'achat des terrains par la Commune de Vevey, d'entente avec la Commune de Saint-Légier, en 1989.

2.2. Statistique des consultations à produire par M. R. Gilliéron

(selon demande lors AG du 19.03.2019)

- situation ?

3.- Adresse GAPS sur enveloppe courrier reçu

= *Case postale 72 / Saint-Légier* = ???

adresse supprimée depuis le ...9 septembre 2020 ! (enveloppe à présenter)

« suivi administratif » = ?

4.- Renouvellement / Changement de Comité : comparaison délais observés

2002 – 2005 sous Mme Dunant, Présidente, et son Comité

- nouveau Comité nommé : délai de **.....28 mois**.

2022 – 2023 sous Mme Simonet, Présidente, et son Comité

- nouveau Comité à nommer : délai de **.....4 mois !?!?**

= **excès de précipitation** ! = **quelle crédibilité** ?

5.- Secrétariat GAPS

= **QUID démission de Mme F. Tinguely en tant que secrétaire ?**

PV AG 8.6.2021 signé par elle + annoncée caissière jusqu'au 31.12.2022, lors AG 12.09.2022.

6.- PV AG du 12 septembre 2022 / page 4

= annexe annoncée : « **Vérification et commentaires des comptes 2021** »

- aucune annexe = ???

(voir PV AG 08.06.2021, point 2 + PV AG 19.03.2019, point 3 + annexe)